

N°16/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 AVRIL 2026

OBJET : Délibération pour désigner un délégué Cnas (collège élus)

Le deux avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 19
Secrétaire de séance : BLANC Serge
Convocation en date du : 26 mars 2026

PRESENTS : ACHIN Richard, ALLEQ Sylvie, BARBAN Daniel, BARTHELEMY Géraldine, BENEVENT Nicolas, BLACHE Claudie, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, DOUX Cécile, FAURE Amandine, GALLAND Nicolas, GALVIN Céline, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRAS Maïwenn, MAGNAN Richard, MANUEL Agnès, PRAT Denis

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aubessagne a adhéré au CNAS afin que le personnel communal puisse bénéficier de prestations sociales, conformément à la réglementation.

Il précise que le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex. Cet organisme national a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Dans ses statuts, le CNAS prévoit la désignation d'un délégué local représentant les élus et d'un représentant des agents, pour siéger à l'Assemblée départementale annuelle afin de donner son avis sur les orientations de l'association, d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration. Le Délégué représentant les élus est désigné par délibération du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Madame BARTHELEMY Géraldine, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Ainsi fait et délibéré, à AUBESSAGNE, les jours mois et ans susdits

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE